

**Exemption pour les activités de tenue de marché et les opérations de marché primaire dans le cadre du Règlement (UE) n° 236/2012**

**Position DOC-2013-09**

Applicable au 19 juin 2013

**Textes de référence**

Règlement (UE) n° 236/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 sur la vente à découvert et certains aspects des contrats d'échange sur risque de crédit Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE, JOUE du 24 mars 2012

Exemption pour les activités de tenue de marché et les opérations de marché primaire dans le cadre du Règlement (UE) n° 236/2012 .....	1
Résumé .....	1

**Résumé**

L'AMF intègre dans une position les guidelines de l'ESMA sur la tenue de marché (ESMA/2013/74). Celles-ci précisent le champ d'application de l'exemption pour les activités de tenue de marché, la désignation de l'autorité compétente à qui adresser la notification, les principes généraux et les critères d'admissibilité à l'exemption ainsi que la procédure d'exemption. La date d'application de la position est différée à l'application des guidelines par l'ensemble des régulateurs européens.